# Bilan 2021-2022 des signalements de violences sexistes, sexuelles, discriminatoires et de harcèlement moral

## Mission égalité

## Une augmentation significative du nombre de signalements

Entre 2020 et 2022, les deux cellules de recueil des signalements d’actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes pour les étudiant·es et pour les personnels ont enregistré 73 signalements.

En 1 an, entre 2021 et 2022, le nombre de signalements a plus que doublé, passant de 20 en 2021 à 41 en 2022.

Ce bilan global est à mettre en parallèle de l’augmentation importante des actions de prévention (informations, sensibilisations, formations) relatives aux violences sexistes, sexuelles et discriminatoires dans une moindre mesure, déployées depuis 2021 par la mission égalité, conjointement avec les services et les composantes de l’université concernées.

Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l’Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

A noter que d’une façon générale, chaque signalement se rapporte à un dossier.

Par convention, un dossier peut concerner une ou plusieurs personnes qui signalent, une ou plusieurs victimes, une ou plusieurs personnes mises en cause.

## Principales caractéristiques des signalements

### Types de faits de violence signalée

Plus de la moitié des signalements recueillis entre 2021 et 2022 concernait des faits supposés de violences sexistes ou sexuelles.

Dans la majorité des cas, il s’agit de faits de harcèlement sexuel.



Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l’Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

*\*Il s’agit des faits caractérisés supposés des violences relatées dans le cadre du recueil des signalements.*

*\*\*cf. Article 222-33 du Code pénal ; Article 6 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors ; Article L1153-1 du Code du travail.*

Pour un dossier de signalement, il y a très souvent plusieurs faits de violence signalée. Ici, n’a été comptabilisé que le fait le plus grave aux yeux de la loi.

### Contexte de production des faits signalés

Plus de trois quarts des situations signalées concernent des violences qui se sont déroulées dans le cadre universitaire. Il peut s’agir de violences au travail, pendant les cours, à l’occasion d’un stage, de cyberviolences, etc.



Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l’Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

Pour un dossier de signalement, il peut y avoir plusieurs contextes de production des faits signalés. Par ailleurs, pour certains dossiers, le contexte de production des faits signalés n’est pas connu.

### Genre supposé et statut des victimes

Entre 2021 et 2022 :

* près de trois quarts des victimes sont des femmes seules ;
* près de la moitié des victimes sont des étudiant·es seul·es.



Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l’Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

*\*Les autres situations correspondent aux dossiers où il n’y a pas qu’une seule victime identifiée. Il peut s’agir de plusieurs victimes du même genre ou de genre différent.*



Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l’Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

*\*Les autres situations correspondent aux dossiers où il n’y a pas qu’une seule victime identifiée. Il peut s’agir de plusieurs victimes du même statut ou de statut différent.*

### Genre supposé et statut des personnes mises en cause

Entre 2021 et 2022 :

* plus de 60 % des personnes mises en cause sont des hommes seuls ;
* de nombreux signalements mettent en cause plusieurs personnes de genre et de statut identique (exemple : plusieurs agents) ou différent (exemple : deux agent·es et un groupe d’étudiant·es ou une entité).



Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l’Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

*\*Les autres situations correspondent aux dossiers où il n’y a pas qu’une seule personne mise en cause. Il peut par exemple s’agir de plusieurs personnes mises en cause du même genre ou de genre différent.*



Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l’Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

*\*Les autres situations correspondent aux dossiers où il n’y a pas qu’une seule personne mise en cause. Il peut par exemple s’agir de plusieurs personnes mises en cause du même statut ou de statut différent.*

## Principales actions réalisées

### Modalités de première saisine

Entre 2021 et 2022, moins d’un tiers des signalements ont été réalisés via les adresses courriels génériques de signalement dédiées : vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr et drh.harcelement@univ-eiffel.fr.



Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

### Statut des personnes qui signalent

Entre 2021 et 2022, plus de la moitié des signalements ont été réalisés par les témoins des situations de violence.

Il s’agit dans tous les cas de membres du personnel de l’université.



Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

### Statut des signalements

En mai 2023, la quasi-totalité des signalements sont clôturés. 7 dossiers sont encore en cours de traitement.

Un dossier clôturé peut avoir été traité dans le cadre de mesures de recadrage, disciplinaires ou encore d'orientation. Il peut aussi s'agir d'un dossier non résolu où par exemple la victime n'a pas souhaité donner suite aux démarches entamées.



Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

### Mesures d’écoute et de traitement

Les mesures de recadrage peuvent être associées ou non à d'autres mesures de type disciplinaire.

En outre, une orientation interne et externe des victimes est réalisée de façon quasi systématique. Cette orientation peut avoir lieu dans le cadre de l’entretien effectué par le binôme d’écoute, dès le signalement ou après l’entretien.



Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

*\* Signalement au Procureur de la République par le Président de l’université dans le cadre l’article 40 du Code de procédure pénale : « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »*

En 2 ans, la mission égalité a acquis une meilleure connaissance des structures locales d’aide aux victimes. Elle s’appuie également de façon importante sur l’expertise des services de santé universitaire et d’action sociale.